



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 122470

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le projet de système d'alerte qui permettrait aux salariés de dénoncer les activités délictueuses de leur entreprise. Si le principe est compréhensible et acceptable, il paraît nécessaire de fixer des limites claires pour éviter que cela ne se transforme en système de délation organisé ou nul ne serait à l'abri d'une dénonciation calomnieuse. Aussi il souhaiterait connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122470

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3900